

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾

Besseas Guy président FNACA

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à⁽²⁾

à l'occasion de⁽³⁾ repas dansant


du 19 février 2023 à 12 heures

au 19 février 2023 à 19 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 07 février 2023

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté :

46

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. BESSEAS Guy, Président FNACA

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à

à l'occasion de repas dansant

du 19/02/2023 à 12 heures 00

au 19/02/2023 à 19 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 07/02/2023

Le Maire



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif